Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260302-D_2026_2_9-DE

Extrait du registre

des délibérations du Conseil Municipal

décision : D_2026_2_9

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 20

Votants : 22

Objet : Suventions et participations aux associations 2026 - Association sportive FC Aven Belon Foot

L' an deux mille vingt six, le lundi 02 mars à 20 h 00, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur DAUTEL Christian, Le Maire.

Date de convocation du : 26 Février 2026

Présents : Monsieur DAUTEL Christian, Monsieur TANGUY Jean-Marc, Madame ROBIN Renée, Madame BOCHET Agnès, Madame BLAYO Annick, Madame DIQUELOU GARSON Armelle, Monsieur THUARD Jean-Charles, Monsieur LE GAC Hervé, Monsieur GLOUANNEC Patrick, Madame LE BRETON Marie-Pierre, Monsieur LE ROY Yann, Madame NAOUR Laetitia, Monsieur COLLE Gaël, Madame DAVID Maryvonne, Monsieur LEBRESNE Jean-Claude, Madame DANJOU Maryse, Madame STENHOUSE Sophie, Monsieur LE BRUN Jean-Pierre, Madame SICOT Sophie, Monsieur LE BLOAS Jean-Yves

Pouvoirs :
Madame COUSIN Laurence a donné pouvoir à Monsieur THUARD Jean-Charles
Monsieur LE TALLEC Pierre-Yves a donné pouvoir à Monsieur LE GAC Hervé

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame COUSIN Laurence, Madame MORIN Sonia, Monsieur LE TALLEC Pierre-Yves

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Charles THUARD

Vie associative / Rapporteur : M. Jean-Marc TANGUY, 1er adjoint au Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29 et L. 2131-11 ;
Vu la délibération D_2026_2_6 du Conseil municipal du 02 mars 2026 relative au budget primitif 2026 de la commune ;
Vu l'avis des commissions communales « Mobilités, proximités » et « Vie associative » du 09 février 2026 ;

M. Jean-Marc TANGUY, 1er adjoint au Maire, rapporte que la commission communale « Vie associative » associée à la commission « Mobilités, proximités » réunies le 09 février 2026 ont analysé les demandes de subventions et défini une proposition de montants à attribuer aux associations pour le compte de l'année 2026, dont la proposition suivante :

Association	Montant proposé par la commission	Elu se retirant pour ce vote
Ass. Sportive Fc Aven Belon Foot	1 000,00 €	M. Hervé LE GAC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à main levée, par

- **19 voix pour,**
- **02 abstentions (MM. Jean-Claude LEBRESNE, Sophie STENHOUSE),**

-Approuve le montant de subvention attribuée à l'association, selon la répartition proposée par la commission relative à la vie associative,
-Autorise le versement de la subvention attribuée et de la participation à l'association et organisme concerné, selon les montant et modalités précités,
-Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à signer tout document en application de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260302-D_2026_2_9-DE

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 2

Emis le 02/03/2026, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 02/03/2026

